



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

ZAC de Talin

Participation d'équilibre

Fixation de la durée d'amortissement

DEL-2015-138

Numéro de la délibération : 2015/138

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 07/12/2015

Date de convocation du conseil : 01/12/2015

Date d'affichage de la convocation : 01/12/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par M. Georges-Yves GUILLOT, M. Jacques PÉRAN par M. Michel JARNIGON, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY

ZAC de Talin

Participation d'équilibre Fixation de la durée d'amortissement

Rapport de Yann LORCY

Dans le cadre de la convention d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de Talin, l'avenant n°3 décide de la cessation de la convention d'aménagement et de fixer la participation d'équilibre à 524 000 €. Cette participation d'équilibre est amortissable sur une durée maximale de 15 ans.

Nous vous proposons :

- de fixer cette durée d'amortissement à 10 ans à compter de l'exercice 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 8 décembre 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**